



SEANCE DU 8 JUILLET 2019

FB/LN/VB/ n° 2019/01

Objet de la délibération :

OBJET :

CREATIONS ET
SUPPRESSIONS DE
POSTES
ET MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EMPLOIS

En exercice : **29**

Présents : **19**

Pouvoirs : **4**

Votants : **18**
(5 ne prennent pas part au vote)

Date de la convocation :
2/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. DUCOUTUMANY
BOMMER Danièle, pouvoir à M. GAUTIER
VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à B. ESTAMPE
BREVIER Chantal, pouvoir à A. LARCHER
BLANCHARD Flavien.

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : J. MATHIAU



Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié avec effet du 01/04/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié avec effet du 18/11/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

VU la délibération du 7 mai 2019 portant dernière mise à jour du tableau des emplois,

VU l'avis du comité technique du 21 mars 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer :

Dans le cadre de la réussite aux concours de 2 agents.

- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet,

Dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2019.

- 1 poste de brigadier-chef principal, à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, à temps complet,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de supprimer :

Postes non permanents à temps non complet :

- 11 postes d'adjoints administratifs à temps non complet,

Postes permanents à temps non complet :

- 2 postes d'adjoints techniques,



2019-174

Postes permanents à temps complet :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste de chef de police municipale,
- 1 poste d'ingénieur principal,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS : 18	POUR : 18	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : N. VAN CAPPEL, pouvoir à B. ESTAMPE – B. ESTAMPE - R. HAMARD – I. MARCHAND – D. METRAL-CHARVET	CONTRE : 0
-----------------	--------------	--	---------------

➤ **DECIDE DE CREER :**

- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste de brigadier-chef principal, à temps complet,
 - 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, à temps complet,

➤ **DECIDE DE SUPPRIMER**

Postes non permanents à temps non complet :

- 11 postes d'adjoints administratifs à temps non complet,

Postes permanents à temps non complet :

- 2 postes d'adjoints techniques,

Postes permanents à temps complet :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste de chef de police municipale,
- 1 poste d'ingénieur principal,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine,

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités s'y rapportant dont l'actualisation du tableau des effectifs ;

➤ **DIT** que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits aux chapitres et articles prévus à cet effet sur le budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190708-D2019_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2019

Publication : 10/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 8 juillet 2019

Le Maire,

F. BELHOMME